

# Le jeu des 7 familles : les Balkany

Visite guidée de la Villa Pamplémousse, la propriété que le maire de Levallois possède sur l'île de Saint-Martin à Terres-Basses.

La Villa Pamplémousse, anciennement Maison du Soleil, n'est pas une petite maison de vacances. Située sur la trêve chic presque à l'île des Terres-Basses, une résidence fermée baignée par les eaux turquoise, c'est une véritable demeure hollywoodienne. [...]





Voyons voir le pedigree de l'animal en question:

En mai 1996, Patrick Balkany est condamné (désobéissance)



confirmée en appel le [30 janvier 1997](#)) par la 9<sup>e</sup> chambre du [tribunal correctionnel](#) de [Nanterre](#), à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'[ineligibilité](#), pour « [prise illégale d'intérêts](#) »<sup>[9]</sup>. Il avait [communiqué](#) aux frais du [contribuable](#) levalloisien entre 1985 et 1995 trois personnes désignées comme des employés municipaux, mais qui ne s'occupaient que de son appartement de Levallois-Perret et de sa résidence secondaire près de [Giverny](#). Son épouse [Isabelle](#), vice-présidente du [conseil général des Hauts-de-Seine](#) et [conseillère municipale](#) à Levallois-Perret, est condamnée à la même peine pour « [prise illégale d'intérêts](#) ».

Il s'installe alors à [Saint-Martin](#) pour diriger la radio RCI 2 et diriger Régie Caraïbe Production gérant la publicité de la radio. Selon ses propos, il cherche « la paix et ( ) se faire oublier ». Cependant la radio porte plainte contre lui pour s'être fait passer pour le directeur<sup>[13]</sup>.

Le [28 juillet 1999](#), la [chambre régionale des comptes](#) d'Île-de-France condamne Patrick Balkany à rembourser à la ville de Levallois-Perret le montant des salaires des employés municipaux liés à sa condamnation, soit 523 897,96 €. Ayant interjeté l'appel devant le [Conseil d'État](#) qui a confirmé le jugement de la Chambre, le 27 juillet 2005, Patrick

Balkany a obtenu le remboursement des salaires à la ville de 2000 à 2006. Il est aussi redevable à la municipalité de Levallois-Perret des intérêts que les juges ont fait courir à compter du 31 mai 1995, date du licenciement par le maire des agents communaux, soit un montant de 230 865,57 €. En février 2007, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, [Thierry Breton](#), est saisi par Patrick Balkany d'une demande de remise gracieuse de cette dette. Le 12 février 2007, le conseil municipal de Levallois-Perret (à majorité [UMP](#)) donne son accord préalable à sa requête. En juin [2011](#), [François Baroin](#)

rejette cette requête. Patrick Balkany règle alors 63 684,43

â€ et obtient du TrÃ©sor un Ã©chÃ©ancier pour l'apurement du solde de 123 000 â€.

En [2003](#), il est condamnÃ© en premiÃ¨re instance par le tribunal correctionnel de Nanterre Ã 1 500 â€ d'amende pour Â« images vexatoires et empreintes de mÃ©pris visant Ã abaisser et

ridiculiser [â€!] de faÃ§on publique Â» l'Ã©lue communiste Annie Mandois qu'il avait accusÃ©e, lors d'un conseil municipal, d'avoir utilisÃ© des fonds publics dans l'intÃ©rÃªt d'un parti politique ou pour son intÃ©rÃªt personnel. Ses accusations d'avoir endoctrinÃ© des enfants lorsqu'elle Ã©tait enseignante ne sont pas retenues en premiÃ¨re instance<sup>[171]</sup>, jugement confirmÃ© par la Cour d'appel de Versailles le [31 mars 2004](#).

Bon, aprÃ¨s, si vous vous demandez ou sont passÃ©s les 2000 milliards de dette publique... LÃ , il y en a une partie.

Demain dans le jeu des 7 familles un autre sujet.

**Philippe Legrand**

[Ã](#)